



# INFO CREBE

## La conciliation travail-retraite

### HORAIRE

**Lundi au jeudi**  
8 h à 12 h  
13 h à 16 h

**Vendredi**  
8 h à 12 h

[www.crebe.qc.ca](http://www.crebe.qc.ca)  
[info@crebe.qc.ca](mailto:info@crebe.qc.ca)

### SAINT-GEORGES

11400, 1<sup>re</sup> Avenue  
Local 110  
Saint-Georges (Québec)  
418 227-5445

### SAINTE-MARIE

1035, boul. Vachon N.  
Local 500  
Sainte-Marie (Québec)  
418 386-4445

Lorsqu'un travailleur arrive en fin de carrière, le Régime de rentes du Québec prévoit des mesures pour l'amener progressivement vers la retraite.

#### La rente de retraite anticipée

À partir de 60 ans, une personne qui a suffisamment cotisé peut recevoir sa rente de retraite du Régime de rentes du Québec et continuer à travailler à temps plein ou à temps partiel.



#### Le supplément à la rente de retraite

Une personne qui reçoit déjà sa rente de retraite du Régime de rentes du Québec et qui travaille doit cotiser au Régime dès que ses revenus de travail dépassent l'exemption générale de 3 500 \$. Ces cotisations lui donnent droit à une augmentation de sa rente : le supplément à la rente de retraite. Il n'y a aucune demande à faire, puisque nous le verserons automatiquement.

La personne recevra ce supplément à même sa rente pour le reste de sa vie. Le supplément est payable à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle où la personne a cotisé. Le supplément total pour une année est égal à 0,5 % du revenu sur lequel la personne a cotisé pendant l'année précédente. La rente sera augmentée même si la personne reçoit déjà chaque mois la somme maximale. La rente continuera d'augmenter annuellement tant que la personne versera de nouvelles cotisations.

#### Exemple:

Louise est bénéficiaire d'une rente de retraite de 750 \$ par mois. Cette année, son revenu de travail est de 22 700 \$. Elle cotise donc au Régime de rentes sur des revenus de travail de 19 200 \$ (22 700 \$ moins l'exemption générale de 3 500 \$). Le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, Louise aura droit à un supplément de 8 \$ par mois (19 200 \$ x 0,5 % = 96 \$ par année) grâce aux cotisations qu'elle aura versées. Si elle continue de travailler au cours des années suivantes, de nouveaux suppléments s'ajouteront alors à sa rente pour chaque année de travail.



Source : Retraite Québec

Avec la participation financière de :

Québec

Rogers Morin  
Conseiller en emploi

# INFO CREBE

## *Le marché du travail à temps partiel*



Depuis une vingtaine d'années, la proportion de la population en emploi qui travaille à temps partiel a en général évolué à l'inverse de la croissance de l'emploi et n'a cessé d'augmenter.

Il est la conséquence d'un monde de l'emploi plus exigeant envers ses travailleurs en termes de mobilité et de flexibilité. Aujourd'hui, partisans comme détracteurs du travail à temps partiel s'accordent à dire qu'il fait désormais partie intégrante du paysage professionnel canadien.

Il permet aux employeurs d'adapter leur activité à des temps nouveaux et plus contraignants. Il offre aussi des opportunités nouvelles à ceux qui ne veulent pas ou ne trouvent pas de temps plein. Par contre, les lois sur le temps partiel étant peu nombreuses, cela fait redouter une fragilisation générale de l'emploi. Pour certains, travailler à mi-temps permet de mettre un peu d'argent de côté. Pour d'autres, c'est leur source de revenu principale.

### **Aînés : mettez votre expérience à profit**

Le profil type du travailleur à temps partiel peut en surprendre plus d'un. Souvent, on le restreint à l'étudiant ou bien à la mère de famille. Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs à temps partiel sont des personnes plus âgées. Ces dernières font bénéficier collègues et employeurs de leur expertise et contribuent ainsi à la transmission des connaissances.

*Rogers Morin*  
Conseiller en emploi

## *Vous avez 50 ans et plus et vous vous cherchez un emploi ? Vous êtes retraités et vous avez envie d'offrir vos services ?*

### ↳ INFO ÉCLAIR

#### Quelques lectures sur le sujet:

Sites Internet:  
<https://emploiretraite.ca/>

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/participation-travailleurs-ages.html>

Livre:  
« La carrière à 50 ans et plus »  
Les éditions Jobboom

emploiretraite.ca  
EMBAUCHEZ L'EXPÉRIENCE!



[emploiretraite.ca](https://emploiretraite.ca) est un outil qui met en relation des gens de 50 ans et plus avec des entreprises ou des particuliers qui cherchent de la main-d'œuvre expérimentée tant pour du temps plein que du contractuel et du temps partiel. De plus, c'est totalement gratuit!

1. Visitez [emploiretraite.ca](https://emploiretraite.ca)
2. Recevez des offres d'emploi ciblées selon vos préférences
3. Envoyez votre CV de façon anonyme. Seuls les employeurs ayant adhéré à un forfait pourront voir votre nom de famille, dernier employeur et moyen de vous contacter

Soyez aux premières loges, faire partie d'[emploiretraite.ca](https://emploiretraite.ca), c'est de se mettre au premier plan !